

Canada
Province de Québec
MRC de Beauharnois-Salaberry

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le lundi 30 novembre 2020, à la salle Jean-Guy St-Onge située au 221, rue Centrale, sous la présidence de la mairesse Madame Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants ;

M. Jean-François Gendron
Mme. Louise Théorêt
M. Michel Taillefer
M. Mario Archambault

M. Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

Il est à noter que l'avis de convocation prévu à l'article 152 du Code Municipal pour la convocation de cette séance extraordinaire n'a pas été donné. Cependant, celle-ci peut être tenue, en vertu de l'article 157 du Code Municipal, étant donné que tous les membres du conseil municipal sont présents et qu'ils sont d'accord à la tenue de celle-ci.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée constituée par la présidente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Octroi d'un mandat à la firme GBI (Traitement des odeurs regard PF-1)
- 4- Octroi d'un mandat à la firme GBI (Trop-plein 2)
- 5- Période de questions
- 6- Fermeture de la séance

2020-11-197 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour,
En conséquence, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté.

2020-11-198 3- OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME GBI (TRAITEMENTS DES ODEURS REGARD PF1)

Il est **unanimement résolu** d'accepter la proposition de services et d'honoraires professionnels de la firme GBI, concernant le traitement des odeurs au regard PF-1 (avenue Frappier), tel que présenté dans un document daté du 13 novembre 2020 et signé par monsieur Nicolas Martin. Les honoraires professionnels prévus pour ce mandat sont de l'ordre de 19 000 \$ avant taxes et sont attribuables à la TECQ.

2020-11-199 4- **OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME GBI (TROP-PLEIN 2)**

Il est **unanimentement résolu** d'accepter la proposition de services et d'honoraires professionnels de la firme GBI, concernant l'appel d'offres et la surveillance des travaux de réaménagement de la conduite de trop-plein 2, tel que présenté dans un document daté du 10 août 2020 et signé par monsieur Nicolas Martin. Les honoraires professionnels prévus pour ce mandat sont de l'ordre de 9 810 \$ avant taxes et sont attribuables à la TECQ.

5- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

6- **FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'étude des sujets à l'ordre du jour étant complétée, il est **unanimentement résolu** que la séance soit et est levée à 21 h 30.

Caroline Huot
Mairesse

Jean Robidoux
Directeur général et secrétaire-
Trésorier par intérim

Je, Caroline Huot, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Caroline Huot
Mairesse